

Des travaux d'adaptation du domicile

- Pose d'une douche adaptée
- Pose de WC adaptés
- Installation d'un monte-escaliers
- Motorisation des volets

D'autres travaux d'amélioration de l'habitat

- Création d'un WC
- Création d'une salle de bains
- Mise aux normes électriques
- Réfection de toiture

Des questions particulières ?

.....

.....

.....

.....

.....

A retourner au :

**CMAL - 98, boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC
Tél : 03.29.79.23.10**

Renseignements

Centre Meusien d'Amélioration du Logement

Tél - 03 29 79 23 10
Mail : cmal.pact55@orange.fr

98 boulevard de la Rochelle
55000 BAR LE DUC



Une action de la Communauté de Communes

Communauté de Communes



42 rue Berne
Maison des services
55250 BEAUSITE
Tél 03 29 70 61 17

www.cc-aireargonne.fr

Avec les concours de l'Anah, du Département de Meuse et de la Région Grand Est



Communauté de Communes



**Améliorer
l'habitat**

Pour

vous informer,

vous conseiller,

et vous

accompagner

dans vos demandes

de subventions

**Economiser
l'énergie**

**Adapter votre
logement**

**Nouvelles
permanences
en 2018**

Qu'est-ce qu'une OPAH?

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat vise à aider les propriétaires privés à investir dans l'amélioration de leur logement.

Cette opération a pour but de créer des conditions plus favorables, en apportant informations et conseils sur les travaux, aide au montage des dossiers et obtention de primes non remboursables.



Qui est concerné ?

Les propriétaires occupants dont le logement a plus de 15 ans, sous conditions de ressources.

Pour quel type de travaux ?

Travaux faits par entreprise

Travaux liés aux économies d'énergie

Travaux d'adaptation (maintien à domicile, accessibilité)

Travaux lourds de rénovation

Tous autres travaux destinés à améliorer votre logement

Les subventions



En complément des subventions existantes (Anah, Conseil départemental, caisses de retraite, crédit d'impôt), les aides de la communauté de communes, abondées par la Région peuvent permettre de financer jusqu'à 80% des travaux.

Pour en savoir plus ...



Des permanences bimensuelles du CMAL à la Communauté de Communes

Beausite : le 1^{er} lundi du mois de 10h00 à 12h00

Villotte sur Aire : le 3^{ème} mercredi du mois de 14h00 à 16h00

Sont également à votre service

Le conseiller Info-Energie de la Meuse pour les conseils techniques



Les architectes du CAUE pour les conseils bâtis



Vous avez un projet?

Faites-vous connaître !

Vos coordonnées

Nom.....

Prénom.....

Rue

C P - Ville

Tél

Les travaux envisagés

Des travaux d'économies d'énergies

- Isoler les combles et la toiture
- Isoler les murs
- Isoler les planchers
- Changer de chauffage
- Remplacer les fenêtres
- Poser une VMC
- Autres

.....

.....

.....

.....

.....

Vous souhaitez faire réaliser des travaux chez vous? Renseignez-vous avant de les commencer!